



PRÉMATERNELLE | QUESTIONS ET RÉPONSES

DÉCEMBRE 2016

SUJETS

- Examen du programme de prématernelle
 - *Quelles sont les nouveautés? Que faites-vous pour répondre aux critiques sur la prématernelle?*
 - *Comment donnez-vous suite à chacune des huit recommandations?*

- Dialogue
 - *Pourquoi le dialogue se poursuivra-t-il après l'examen du programme de prématernelle?*
 - *Qui a participé au dialogue?*

- Familles
 - *Quels seront les effets positifs pour les familles?*

- Mise en œuvre territoriale
 - *Pourquoi la prématernelle ne peut-elle pas être offerte dans toutes les collectivités?*
 - *Quelle importance accordez-vous au contexte d'une collectivité?*
 - *Pourquoi institutionnalisez-vous les jeunes enfants?*

- Programme scolaire
 - *La prématernelle va-t-elle accaparer du financement, des ressources et des enseignants destinés à d'autres programmes ou à d'autres niveaux dans les écoles? Les enfants plus vieux auront-ils toujours accès à tous les cours du niveau secondaire? Se retrouveront-ils dans des groupes plus nombreux ou dans des classes à années multiples?*

- Formation nécessaire pour les enseignants
 - *Qui pourra enseigner la prématernelle et la maternelle?*

- Programme scolaire
 - *Comment les enseignants pourront-ils différencier les objectifs associés à la prématernelle et à la maternelle?*



- *Que fera un enfant de quatre ans dans une classe de prématernelle et de maternelle?*
- *Qu'en est-il de la langue et du savoir traditionnels?*
- **Services à la petite enfance agréés**
 - *Pourquoi instaurer des programmes en double dans les collectivités où il existe déjà des programmes pour les enfants de quatre ans?*
- **Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA)**
 - *Qu'en est-il des collectivités dotées du PAPA?*

SUJET : EXAMEN DU PROGRAMME DE PRÉMATERNELLE

Q : Quelles sont les nouveautés? Que faites-vous pour répondre aux critiques sur la prématernelle?

Un examen exhaustif du programme de prématernelle a été mené aux TNO. Les rapports technique et sommaire se trouvent sur notre site Web. En tout, huit recommandations ont été formulées concernant la future mise en œuvre de la prématernelle, auxquelles le MÉCF donne actuellement suite. Parmi les méthodes employées par ce dernier, notons une révision du modèle de financement, une amélioration de la formation pour les enseignants, une refonte du programme scolaire et du guide de l'enseignant, un plan de communication détaillé et un dialogue sur la mise en œuvre territoriale. De plus amples détails seront accessibles une fois le dialogue conclu, en décembre 2016. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, le ministère de l'Éducation est responsable de l'éducation des enfants de la prématernelle à la 12^e année, et doit veiller à ce que tous aient accès à des programmes égaux sur le plan de la qualité et du contenu, sans égard à leur lieu de résidence ou à leur statut socio-économique.

Le gouvernement ne peut pas décider où les programmes et les services seront mis en œuvre : il doit fournir un accès égal.

Q : Comment donnez-vous suite à chacune des huit recommandations?

1. Les parents et les éducateurs de prématernelle s'entendent pour dire que la prématernelle a eu un effet positif sur les enfants qui l'ont fréquentée. Bon nombre d'avantages pour les enfants et les familles ont été nommés. La prématernelle devrait demeurer en place dans les établissements où elle est offerte.

La prématernelle a eu des effets positifs sur les collectivités dans lesquelles elle a été mise en œuvre. Elle est considérée comme l'un des facteurs de changement qui viendront améliorer les résultats globaux en matière d'éducation. En effet, les enseignants et les parents ont remarqué chez les enfants une amélioration sur le plan de la numératie, de la littératie et du



développement de saines aptitudes sociales. D'après les résultats préliminaires de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance de février 2016, parmi les enfants n'ayant jamais fait l'expérience d'un service de garde agréé, ceux ayant fréquenté la prématernelle présentaient une amélioration significative sur le plan du développement, en particulier dans les domaines du langage, de la compréhension et de la communication. Ces résultats sont prometteurs, mais il faut garder en tête que cette comparaison ne se fonde que sur des données recueillies pendant un an. Le nombre d'élèves étant plutôt faible, nous ne pouvons pas tirer de conclusions vraiment définitives.

2. La mise en œuvre de la prématernelle à grande échelle doit tenir compte du contexte, des forces et des besoins des collectivités, ainsi que de l'existence de programmes d'apprentissage de qualité. Une stratégie globale sur l'apprentissage et le développement de la petite enfance (incluant la prématernelle si cela est indiqué) doit être élaborée en consultation avec les collectivités et tenir compte de leurs besoins et de leur contexte variés (*approche personnalisée*).

Le MÉCF collabore actuellement avec des intervenants clés afin de tenir compte des forces et des besoins des collectivités et de soutenir ces dernières au moyen d'un plan de mise en œuvre territoriale. La prématernelle sera mise en œuvre dans toutes les collectivités des TNO. Afin de tenir compte du contexte propre à chacune, le MÉCF collaborera avec les écoles et les programmes pour les aider à prendre des décisions en ce qui a trait à l'horaire (journées complètes ou demi-journées), à la formation nécessaire pour les enseignants, à la taille et à la configuration des classes et aux besoins précis en matière d'équipement, d'infrastructure et de formation.

3. Sans perdre de vue l'importance de l'équité, le financement de la prématernelle pourrait varier en fonction des forces et des besoins des collectivités. Le modèle de financement sera élaboré en collaboration avec les administrations scolaires locales.

Dans la plupart des cas, on reconnaît que la prématernelle est une initiative profitable aux jeunes enfants, étant donné que les services à la petite enfance sont généralement offerts dans des écoles pour les enfants de quatre ans. Les écoles ont fourni des locaux pour les programmes préscolaires financés, notamment le PAPA et, plus récemment, les programmes de prématernelle. En utilisant les infrastructures déjà en place dans les écoles, qui sont conformes aux pratiques existantes dans le milieu de la petite enfance, et en collaborant avec les administrations scolaires en ce qui concerne le financement régional, le MÉCF va de l'avant tout en adoptant une approche financièrement responsable.



4. La mise en œuvre de la prématernelle à grande échelle doit reposer sur une stratégie de communication claire et sur un plan de mise en œuvre exhaustif tenant compte des réalités locales.

Nous allons renforcer notre approche de communication et élaborer de meilleures approches de mise en œuvre. Nous avons fait approuver un plan de communication appuyant le plan de mise en œuvre territoriale. Le dialogue, qui permet une discussion bilatérale, servira à façonner le plan de mise en œuvre.

5. Des décisions doivent être prises pour ce qui est du rapport enfants-éducateur dans les milieux scolaires compte tenu de la *Loi sur les garderies*, de la *Loi sur l'éducation*, des besoins des enfants de quatre ans et du type de configuration des classes (p. ex., à années multiples).

Conformément au *Règlement sur les normes applicables aux garderies*, le rapport enfants-éducateur minimal est de 8 pour 1 pour les groupes mixtes comprenant des enfants âgés de 25 mois à 5 ans, et de 9 pour 1 pour les groupes d'enfants de 4 ans. Dans le contexte de la prématernelle, le financement visera un rapport de 12 enfants pour 1 éducateur.

Les deux programmes visent les enfants de quatre ans. Cependant, dans le contexte des services de garde, ces enfants sont les plus vieux puisque tous les autres ont entre 0 et 3 ans et demandent une supervision et des soins additionnels, tandis qu'à la prématernelle, ces enfants sont les plus jeunes, et tous les autres ont cinq ans ou plus.

Le rapport 12 pour 1 comprend également le personnel et les ressources additionnelles accessibles dans les écoles, par exemple le directeur, le directeur adjoint, l'enseignant responsable du programme de soutien, les aides-enseignants et les conseillers.

Les décisions concernant la taille des classes, les enseignants et les ressources sont prises par les administrations scolaires. Ce sont les écoles qui attribueront les ressources en fonction de leurs besoins, entre autres en ce qui concerne la taille des classes, les classes à années multiples et les aides-enseignants.

6. Les enseignants ont besoin de perfectionnement sur l'éducation de la petite enfance et le programme de la maternelle concernant les enfants de quatre ans.

Le perfectionnement professionnel et la formation constituent un élément essentiel pour encadrer les enseignants de prématernelle et de maternelle. Un soutien continu leur sera d'ailleurs offert sous diverses formes telles que des téléconférences et de la formation interne. Il y a déjà des enseignants de prématernelle dans 19 collectivités. De même, plusieurs enseignants de maternelle du système d'éducation possèdent déjà les compétences nécessaires



pour enseigner aux enfants dans le contexte d'un programme d'apprentissage par le jeu. Nous tirerons profit de ces forces pour appuyer les autres enseignants chargés de mettre en œuvre le programme de prématernelle, entre autres en offrant au printemps et à l'automne 2017 des webinaires mensuels et des formations en personne sur l'apprentissage par le jeu, la littératie, la numératie, la culture, l'autorégulation, l'évaluation et les bulletins.

7. Le programme scolaire complet et la version provisoire du guide de mise en œuvre sont complémentaires. Des renseignements supplémentaires seraient toutefois nécessaires, tels que les activités d'apprentissage les plus appropriées pour les apprenants de la prématernelle.

Le programme scolaire complet et le guide de mise en œuvre ont été revus et améliorés, et s'appellent maintenant Programme scolaire de la prématernelle et de la maternelle des Territoires du Nord-Ouest et Guide de l'enseignant. Prenant appui sur le programme d'apprentissage axé sur le jeu et la culture, nous avons ajouté des ressources pour aider les enseignants à mettre en œuvre le programme de façon à répondre aux besoins des élèves de leur collectivité.

8. Le GTNO doit mobiliser divers intervenants et utiliser les conclusions de l'examen comme fondements pour une consultation et une collaboration continues.

Le dialogue est axé sur la meilleure *façon* de soutenir la mise en œuvre de la prématernelle à l'échelle territoriale pour les années à venir. Tous les intervenants, y compris les présidents des conseils scolaires et les directeurs généraux, s'entendent pour dire que la prématernelle est la solution à privilégier.

Le MÉCF a amorcé le dialogue en mai 2016 et le poursuivra jusqu'en décembre 2016. Les intervenants suivants ont jusqu'à maintenant pris part au dialogue :

- Exploitants de services à la petite enfance agréés
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA)
- Directeurs d'école et enseignants de prématernelle et de maternelle
- Directeurs généraux
- Président de l'Agence des services communautaires Tlicho, présidents des conseils scolaires
- Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest (AETNO)



SUJET : DIALOGUE

Q : Pourquoi le dialogue se poursuivra-t-il après l'examen du programme de prématernelle?

Le dialogue se poursuit afin de faire connaître les effets positifs de la prématernelle auprès des 19 collectivités dans lesquelles elle a été mise en œuvre ainsi que de comprendre les besoins des autres collectivités. Jusqu'à présent, le MÉCF a recueilli des renseignements qui lui ont permis d'ajuster la mise en œuvre de la prématernelle, notamment en ce qui concerne la possibilité d'offrir le programme sous forme de journées complètes ou de demi-journées pour mieux l'intégrer aux programmes déjà en place dans les collectivités, tel que le PAPA. Les parents pourront donc choisir un programme pour leurs enfants de quatre ans. Les personnes autorisées à enseigner la prématernelle ont également changé et comprennent, en plus des bacheliers en éducation, les titulaires d'un diplôme en petite enfance de deux ans.

Q : Qui a participé au dialogue?

Le dialogue avec des intervenants clés de l'ensemble des TNO a débuté en mai 2016 et se poursuivra jusqu'en décembre 2016. Le personnel du MÉCF a organisé des rencontres avec des intervenants comme des enseignants de prématernelle et de maternelle, des directeurs d'école, des services à la petite enfance agréés, des directeurs généraux, l'Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest, des membres des collectivités et le personnel du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. Le MÉCF a amorcé le dialogue en mai 2016 et le poursuivra jusqu'en décembre 2016. Les intervenants suivants ont jusqu'à maintenant pris part au dialogue :

- Exploitants de services à la petite enfance agréés
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA)
- Directeurs d'école et enseignants de prématernelle et de maternelle
- Directeurs généraux
- Président de l'Agence des services communautaires Tlicho, présidents des conseils scolaires
- Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest (AETNO)

SUJET : FAMILLES

Q : Quels seront les effets positifs pour les familles?

Bon nombre de parents et de familles des TNO attendent impatiemment la mise en œuvre du programme de prématernelle gratuit basé sur le jeu. Malgré les nombreux programmes offerts, les parents doivent encore attendre avant d'avoir des places en service de garde, surtout pour les nourrissons.



Le coût de la vie des parents d'enfants de quatre ans vivant dans le Nord diminuera, ce qui viendra atténuer le fardeau financier pour les personnes payant des frais élevés. Pour chaque enfant de quatre ans, les parents pourront ainsi économiser près de 12 000 \$ par année.

Toutes les familles des TNO méritent de disposer d'un accès équitable à des occasions de développement et d'apprentissage de qualité, pas seulement celles qui ont les moyens d'en assumer les frais. Avec la mise en œuvre de la prématernelle à l'échelle territoriale, chaque parent peut être certain que ses enfants profitent de cet accès.

SUJET : MISE EN ŒUVRE

Q : Pourquoi la prématernelle ne peut-elle pas être offerte dans toutes les collectivités?

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a la responsabilité d'offrir des programmes d'enseignement à *tous* les élèves des TNO. Avec la mise en œuvre de la prématernelle à l'échelle territoriale, chaque parent peut être certain que ses enfants disposent d'un accès équitable à des occasions de développement et d'apprentissage de la petite enfance de qualité. Chaque enfant et chaque famille mérite de choisir ce qui lui convient le mieux.

Avec la mise en œuvre de la prématernelle à l'échelle territoriale, chaque enfant pourra accéder gratuitement à des occasions d'apprentissage de qualité, peu importe l'endroit où il vit, que ce soit dans une petite collectivité où il n'existe aucun service à la petite enfance, dans une collectivité où l'accès aux programmes est entravé par des listes d'attente, ou encore dans un centre dans lequel les familles peinent à payer les frais de service de garde.

Q : Quelle importance accordez-vous au contexte d'une collectivité?

Le contexte ne servira pas à décider si la prématernelle sera offerte ou non dans une collectivité. Nous travaillerons plutôt avec les écoles et les programmes pour soutenir leurs décisions en ce qui a trait à l'horaire (journées complètes ou demi-journées), à la formation des enseignants, à la taille et à la configuration des classes et aux besoins précis en matière d'équipement, d'infrastructure et de formation.

Q : Pourquoi institutionnalisez-vous les jeunes enfants?

Les programmes de prématernelle et de maternelle sont tous deux optionnels. Les enfants de quatre et de cinq ans ne sont pas obligés de les fréquenter. Un parent peut choisir d'inscrire son enfant pour des journées complètes ou des demi-journées, ou de ne pas l'inscrire du tout s'il s'agit, selon lui, de la meilleure option. Il y aura un grand intérêt de la part des familles lorsque la prématernelle sera mise en œuvre dans l'ensemble des collectivités.



L'enfant entre à la prématernelle ou à la maternelle avec ses propres connaissances, et on tient compte de ses expériences antérieures, de sa culture et de sa langue. Les enfants s'épanouissent dans des milieux qui valident l'identité personnelle qu'ils expriment pendant leur éducation.

Un programme scolaire ne se résume pas qu'à un document et à des objectifs d'apprentissage. Il repose en premier lieu sur ce que les enseignants planifient pour les élèves, puis sur toutes les expériences, planifiées ou non.

Le programme scolaire complet de prématernelle des TNO est centré sur les enfants et axé sur le jeu. Les enfants peuvent ainsi participer activement au processus d'apprentissage et développer une meilleure compréhension de leur environnement. Les programmes éducatifs sur les langues autochtones (*Dene Kede* et *Inuuqatigiit*) ainsi que la culture et le patrimoine s'intègrent au programme de la prématernelle et de la maternelle.

SUJET : PROGRAMMES D'AIDE PRÉSCOLAIRE AUX AUTOCHTONES (PAPA)

Q : Qu'en est-il des collectivités dotées du PAPA?

Aux TNO, le PAPA est implanté dans 8 collectivités; les 25 autres collectivités ne l'offrent pas. Le personnel du MÉCF a discuté avec celui du PAPA à de nombreuses reprises afin de prendre connaissance de ses préoccupations. À l'heure actuelle, le programme de prématernelle est offert en parallèle avec le PAPA dans deux collectivités. À Fort McPherson, le programme de prématernelle est offert en après-midi, alors que le PAPA pour les enfants de quatre ans est offert au même endroit en avant-midi, ce qui illustre bien que les deux programmes peuvent être offerts de façon complémentaire et non concurrentielle. Il est possible d'offrir plusieurs choix aux parents.

Bien que les programmes du PAPA soient destinés aux enfants d'âge préscolaire plus vieux, son mandat vise les enfants de 0 à 6 ans. En plus du financement reçu du MÉCF, le PAPA est financé par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Lors de rencontres avec le personnel du programme, l'ASPC a garanti que le financement ne serait pas compromis si les services étaient réorientés à l'intention des enfants de trois ans.

SUJET : SERVICES À LA PETITE ENFANCE AGRÉÉS

Q : Pourquoi instaurer des programmes en double dans les collectivités où il existe déjà des programmes pour les enfants de quatre ans?

Les familles ne peuvent pas toutes accéder aux services à la petite enfance existants :

- Certaines familles sont incapables d'en assumer les frais.
- Il y a des listes d'attente pour accéder à certains programmes.



- Certains programmes sont seulement offerts à temps partiel.

Avec la prématernelle et la maternelle, *tous* les parents peuvent profiter d'un programme destiné à la petite enfance ou opter pour un programme à temps plein. Le MÉCF s'engage à améliorer l'accessibilité des programmes de développement de la petite enfance et à favoriser la participation des enfants et des familles au-delà de la prématernelle.

Le MÉCF reconnaît que la mise en œuvre de la prématernelle à l'échelle territoriale pourrait entraîner une diminution du nombre d'enfants de 4 ans dans les services de garde agréés où les frais sont payés par les utilisateurs. Pour contrer cette perte, le MÉCF a augmenté le financement octroyé aux services de garde agréés : il a grandement bonifié le financement des places pour les nourrissons afin de faciliter la réorientation des places pour les enfants de 0 à 3 ans. Les services de garde peuvent choisir d'utiliser ce nouveau financement pour adapter les places des enfants d'âge préscolaire afin de les offrir à de plus jeunes enfants.

Les infrastructures offrant des programmes de qualité axés sur le jeu ne sont pas uniformes à l'échelle des TNO. À Yellowknife, plus de la moitié des places agréées se trouvent dans des services de garde à domicile, qui ne nécessitent pas de formation spécialisée ni d'expérience en développement de la petite enfance. Les exploitants de ces services de garde n'ont pas nécessairement la formation ni l'expérience pour mettre en œuvre le programme scolaire de la prématernelle et de la maternelle axé sur le jeu. Au cours des trois prochaines années, le MÉCF élaborera un cadre d'apprentissage pour les jeunes enfants qui s'inscrira dans le plan d'action de la division du développement et de l'apprentissage de la petite enfance.

Le MÉCF continue de collaborer avec les établissements agréés pour les aider à offrir de meilleurs services aux plus jeunes enfants. Pour réussir la mise en œuvre de la prématernelle à l'échelle territoriale, nous devons travailler ensemble pour atteindre notre but commun : fournir à tous les jeunes enfants des TNO un accès équitable à des possibilités et à des programmes d'apprentissage de qualité. Il n'est pas garanti que le nombre de services à la petite enfance agréés augmentera. La mise en œuvre de la prématernelle fournira un accès équitable au système d'éducation public de cette étape jusqu'à la 12^e année.

SUJET : PROGRAMME SCOLAIRE DE LA PRÉMATERNELLE ET DE LA MATERNELLE

Q : Comment les enseignants pourront-ils différencier les objectifs associés à la prématernelle et à la maternelle?

Le Programme scolaire de la prématernelle et de la maternelle des TNO ne repose pas sur des listes d'objectifs par âge, mais bien sur un continuum visant l'acquisition de compétences pour toute la vie. Ces compétences sont pertinentes pour tous les apprenants et ne peuvent donc pas être divisées nettement entre les élèves de la prématernelle et de la maternelle. Le programme scolaire s'adresse à tous les enfants de quatre et cinq ans. La différence se voit dans les attentes adaptées à l'âge en ce qui concerne l'étape d'apprentissage : à la fin de la prématernelle, les



enfants maîtriseront la plupart des compétences avec de l'aide, tandis qu'à la fin de la maternelle, ils maîtriseront la plupart des compétences de façon autonome.

Q : Que fera un enfant de quatre ans dans une classe de prématernelle et de maternelle?

Le PROGRAMME SCOLAIRE DE LA PRÉMATERNELLE ET DE LA MATERNELLE DES TNO :

- est axé sur le jeu;
- encourage la curiosité naturelle de l'enfant par des activités pratiques, l'exploration et l'enquête;
- aide les enfants à prendre conscience de leur bien-être et de leur santé physique ainsi qu'à développer leur créativité et leurs compétences linguistiques, sociales et de résolution de problème;
- intègre du contenu culturel;
- est axé sur l'enfant et repose sur les intérêts et les forces de chacun;
- encourage l'apprentissage et le développement par le jeu et l'enquête;
- *n'est pas* conçu pour être appliqué à un enseignement traditionnel, avec des pupitres et des feuilles de travail.

Q : Qu'en est-il de la langue et du savoir traditionnels?

Le Programme scolaire de la prématernelle et de la maternelle des TNO repose sur les programmes éducatifs *Dene Kede* et *Inuuqatigiit*. Les écoles peuvent adapter la mise en œuvre du programme pour tenir compte des forces de leur collectivité ainsi que de la culture et des traditions propres à leur région; elles sont d'ailleurs encouragées à le faire.

SUJET : FORMATION NÉCESSAIRE POUR LES ENSEIGNANTS

Q : Qui pourra enseigner la prématernelle et la maternelle?

Les enseignants devront posséder un baccalauréat en éducation ou un diplôme reconnu de deux ans dans le domaine de la petite enfance ainsi qu'un permis d'enseigner du directeur général du conseil scolaire de division régional concerné. Les décisions d'embauche reviendront aux administrations scolaires.



SUJET : PROGRAMME SCOLAIRE

Q : La prématernelle va-t-elle accaparer du financement, des ressources et des enseignants destinés à d'autres programmes ou à d'autres niveaux dans les écoles? Les enfants plus vieux auront-ils toujours accès à tous les cours du niveau secondaire? Se retrouveront-ils dans des groupes plus nombreux ou dans des classes à années multiples?

Nous savons que la situation financière du GTNO est précaire. Cela ne libère toutefois pas le gouvernement ou notre leadership collectif de leur devoir d'agir pour le bien des jeunes enfants et de leur famille et de réaliser le mandat de l'Assemblée législative. Nos enfants méritent ce qu'il y a de mieux, même en période d'austérité budgétaire. Les écoles disposent déjà de l'espace nécessaire pour accueillir des programmes préscolaires financés tels que le PAPA et, plus récemment, les programmes de prématernelle. La solution ne réside pas nécessairement dans un financement accru. En utilisant les infrastructures déjà en place dans les écoles, qui sont conformes aux pratiques existantes dans le milieu de la petite enfance, le MÉCF va de l'avant tout en adoptant une approche financièrement responsable.

L'essentiel des programmes du secondaire sera protégé. Les répercussions sur les niveaux supérieurs seront minimales, surtout compte tenu du financement que l'on demande aux administrations scolaires de dégager (1,76 % du financement total). Les directeurs sont déjà habitués d'apporter chaque année des modifications à leur personnel et à la configuration des classes en fonction des inscriptions. Les écoles décideront elles-mêmes des détails concernant les classes, les enseignants et les programmes afin de répondre aux besoins de leurs élèves.